

# LES « CITATIONS » EN THÉOLOGIE

## PETIT GUIDE À L'USAGE DES ÉTUDIANTS EN THÉOLOGIE

Au cours des études de théologie, l'étudiant est amené à rédiger des recensions, des dissertations, un mémoire de master voire une thèse de doctorat. Il doit aussi préparer et présenter des exposés oraux. Dans le cadre de tous ces travaux, il devra nécessairement faire référence à ce que d'autres avant lui ont écrit sur le sujet traité. En effet, ce serait très prétentieux d'écrire sur un sujet sans prêter attention à ce que les meilleurs théologiens ont dit et pensé avant soi.

Dans les milieux académiques, il existe des normes strictes sur la manière dont il convient de citer ou de faire référence à un autre auteur. Il est bon que l'étudiant prenne l'habitude, dès la première année d'études, de suivre ces normes.

### POURQUOI CITER SES SOURCES ?

#### « RENDRE À CÉSAR CE QUI EST À CÉSAR... »<sup>1</sup>

Les milieux académiques actuels sont très attentifs à la notion de « propriété intellectuelle ». Cela signifie que les idées ou les paroles émises par quelqu'un lui appartiennent. Si l'étudiant souhaite reprendre les idées ou les mots de quelqu'un d'autre, il doit nécessairement le rétribuer pour cela. Comment ? En indiquant à son lecteur (ou à son auditeur) le nom de celui qui est à l'origine des mots qu'il utilise ou des idées qu'il présente.

Par conséquent, *tout travail académique doit obligatoirement citer ses sources*. S'attribuer des idées ou des mots que l'on a trouvés ailleurs (dans un livre, sur Internet, etc.) est considéré comme du « vol ». C'est ce que l'on appelle le « plagiat ». Pour avoir omis de citer leur source, de nombreux étudiants à travers le monde ont été renvoyés et interdits d'examens. Des professeurs ont perdu leur travail et des auteurs à succès ont vu leurs livres retirés de la vente parce qu'ils avaient fait du plagiat.

#### PERMETTRE AU LECTEUR DE CONSULTER LA SOURCE CITÉE

Dans tout travail académique, on indique la référence exacte du texte, de l'ouvrage ou de l'article dans lequel on trouve les idées ou les mots auxquels on fait référence. Les références bibliographiques sont donc indiquées de manière précise et détaillée.

On peut y voir plusieurs utilités :

- Cela permet au correcteur de vérifier l'exactitude d'une citation.
- La référence précise permet au lecteur avisé de mieux cerner et évaluer le poids de la citation (une citation issue d'un bulletin paroissial aura bien moins de poids qu'une citation issue d'une revue académique de renommée internationale).
- Enfin, dans le cas où le document est diffusé ou publié, le lecteur intéressé par le sujet peut utiliser les références bibliographiques pour poursuivre ses lectures et aller plus loin dans ses propres recherches.

---

<sup>1</sup> L'expression est reprise à Mt 22.21 = Mc 12.17 = Lc 20.25.

## EN AMONT : RÉALISER DES FICHES DE LECTURE

Lorsque l'on consulte un document en vue de la réalisation d'un travail académique, il est recommandé de réaliser des fiches de lecture. Ces fiches peuvent être manuscrites (cahier, feuilles individuelles...). Toutefois, si l'on a accès à un ordinateur, on gagnera du temps à prendre des notes directement sur son ordinateur.

Quel que soit le mode de saisie retenu, il est utile de réfléchir dès le début à un mode de classement. Au fil des années, les notes de lecture vont s'accumuler et on s'y retrouvera mieux si les fiches sont classées par matière, par sujet et/ou par ordre alphabétique d'auteur.

## RELEVER LA RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE EXACTE DU DOCUMENT CONSULTÉ

La première chose qu'il convient de noter sur la fiche de lecture, ce sont les références exactes du document consulté.

### OÙ TROUVER LA RÉFÉRENCE ?

L'endroit où l'on trouve la référence dépend de la nature du document consulté :

- Pour les **LIVRES**, il convient d'utiliser les pages de titre situées à l'intérieur de l'ouvrage et non pas les indications de la page de couverture (qui sont souvent incomplètes, voire différentes).
- Pour les **ARTICLES** et **CHAPITRES D'OUVRAGE COLLECTIF**, on se réfère à la fois aux indications situées au début et à la fin de la contribution (titre, nom de l'auteur, numéros des pages) et aux indications situées sur la page de titre de la revue, du dictionnaire ou du livre collectif dans lequel se trouve cette contribution.
- Pour les **DOCUMENTS INTERNET** (articles et ressources en ligne), on note à la fois les indications concernant l'article ou la page qui nous intéresse (titre, nom de l'auteur, adresse URL) et les indications de la page d'accueil du site sur lequel se trouve l'article.
- Pour les **LIVRES OU ARTICLES AU FORMAT ÉLECTRONIQUE** qui ne sont pas des pages Internet (PDF, ebook, logiciel biblique) :
  - Si le document électronique reprend la pagination et la mise en forme de l'édition imprimée, on parle de **document numérisé**. Dans ce cas, on procède comme s'il s'agissait de l'édition imprimée.
  - Si la version électronique est différente de la version imprimée (révisions, pagination différente, etc.), ou si le document n'a été publié qu'en version électronique, on parle de **document numérique**. On procède comme pour un document imprimé de la même catégorie (ebook = livre ; e-revue = revue ; etc.), en précisant qu'il s'agit d'une version électronique.
    - Si le document n'est pas divisé en pages (pas de numéros de page), on identifie l'emplacement de notre citation en indiquant le numéro de chapitre (ou son titre si les chapitres ne sont pas numérotés) et le numéro du paragraphe (ou son titre).

### LES ÉLÉMENTS À NOTER

**DANS TOUS LES CAS**, il convient de noter :

- **Le nom et le(s) prénom(s) de l'auteur.**
  - Si le document n'indique que les initiales du nom et/ou du prénom, on essaie de retrouver la forme complète (au début de l'ouvrage pour un dictionnaire ou une encyclopédie, en faisant une recherche dans Google ou dans un répertoire bibliographique en ligne...).
- **Le titre (et le sous-titre éventuel)** du document.

En plus de ces deux informations, il faut relever d'autres éléments qui varient en fonction du type de document. Ces éléments supplémentaires sont indiqués ci-dessous.

## LIVRE :

- **Le nom de la maison d'édition et la ville** où elle est située (par exemple : « Paris, Cerf » ; « Vaux-sur-Seine, Édifac » ; « Genève, Labor et Fides »).
- L'**année** d'édition du livre.
  - Si aucune date ne figure sur le livre ou le document, on indique « s.d. » [= sans date]
- Le **nombre de pages** du livre.
  - Dans certains livres, les premières pages sont numérotées en chiffres romains, puis la partie principale est numérotée en chiffres arabes. Dans ce cas, on note deux nombres de pages : celui des pages en chiffres romains et celui des pages en chiffres arabes (par exemple : xxiii + 231 p.)
- **Cas particuliers :**
  - S'IL S'AGIT D'UNE RÉ-ÉDITION, on note **le numéro de l'édition et la date de la première édition** (par exemple : 6<sup>e</sup> édition ; 1<sup>ère</sup> édition : 1972). S'il est précisé qu'il s'agit d'une édition « revue et augmentée », on le note également.
  - SI LE LIVRE APPARTIENT À UNE COLLECTION (par exemple : Commentaire Évangélique de la Bible), on note le **titre de la collection**, et le **numéro éventuel** dans cette collection.
  - SI LE LIVRE EST UNE TRADUCTION, on note **le nom du traducteur et la langue** depuis laquelle l'ouvrage a été traduit (par exemple : « traduit de l'allemand par Heinrich Herrmann »). Il peut aussi être utile de noter le **titre original de l'ouvrage et la date de l'édition originale**.

## CHAPITRE OU CONTRIBUTION AU SEIN D'UN OUVRAGE COLLECTIF

[Les ouvrages collectifs sont des livres où les chapitres sont réalisés par différents auteurs]

On note **les mêmes informations que pour les livres**, avec toutefois **quelques précisions supplémentaires :**

- Il faut à la fois noter **le nom de l'auteur et le titre du chapitre**, mais aussi **le titre du livre** dans lequel se trouve la contribution. Il convient aussi de signaler le nom de l'**éditeur** ou **directeur** de la publication (= la personne qui était chargée de coordonner le projet) ; il y a parfois plusieurs éditeurs/directeurs.
- Il convient de noter **les numéros de pages** correspondant au chapitre qui nous intéresse (par exemple : de la page 24 à 46).

## ARTICLE DE DICTIONNAIRE OU D'ENCYCLOPÉDIE

On procède **de la même manière que pour les chapitres d'ouvrages collectifs**.

- On pense à noter le **numéro de volume** ou de **tome** si le dictionnaire comporte plusieurs volumes.

## ARTICLE DE REVUE

- Le **nom de la revue**.
- Le **numéro**, le **volume** et/ou le **tome** dans lequel se trouve l'article.
- La **date** de la publication de la revue.
- Les **numéros de pages** correspondant à l'article.

## ARTICLE EN LIGNE

- Le **titre du site Internet**
- L'**adresse** ou **URL de la page** sur laquelle on a trouvé l'article (il s'agit de l'adresse que l'on trouve dans la barre supérieure du navigateur Internet, commençant souvent par « http://.... »).
- La **date** à laquelle on a consulté l'article en ligne.

## ISBN, ISSN ET DOI

Toute publication imprimée possède normalement un numéro d'identification international :

- Pour les livres, il s'agit de l'**ISBN** (International Standard Book Number).

- Pour les revues ou collections d'ouvrage, il s'agit de l'**ISSN** (International Standard Serial Number).

Il peut être utile de noter cet identifiant que l'on trouve généralement sur la page de « copyright » au début du livre ou de la revue (mais aussi au niveau du code barre au dos du livre). En effet, certaines revues ou publications demandent que le numéro ISBN ou ISSN de l'ouvrage soit indiqué (le plus souvent uniquement dans la bibliographie finale).

Pour les documents numériques, une forme similaire d'identifiant tend à s'imposer progressivement, il s'agit du **DOI** (Digital Object Identifier).

Le DOI a pour avantage d'être permanent alors que l'adresse URL d'un article en ligne peut changer au fil du temps. Ainsi, un article possédant un DOI pourra toujours être retrouvé sur Internet en entrant l'URL <http://doi.org/numéro DOI> (par exemple : <http://doi.org/10.1163/156853312X629207>)

---

## LE CAS DES TEXTES ANCIENS

Pour les textes anciens et classiques (qui ont été écrits avant l'invention de l'imprimerie), plusieurs éléments sont à prendre en compte :

- Comme pour les textes bibliques, les éditions de textes anciens impliquent généralement un travail de critique textuelle (sauf si l'édition reprend un manuscrit donné). Si l'on consulte ces textes dans leur langue originale, il convient donc de noter **tous les éléments liés à l'édition** dans laquelle nous avons consulté le texte : nom de la (ou les) personne(s) ayant réalisé l'édition du texte ancien + tous les éléments de la page de titre du livre.
- De la même manière que les livres bibliques sont divisés en chapitres et versets, les textes anciens sont généralement divisés en **livres** (pour les textes longs), **chapitres**, **paragraphes** ou **versets**. Cette division n'existait pas forcément dans le texte original, mais elle a été créée par les éditeurs modernes afin de se référer plus facilement à un passage donné. Ainsi, comme pour les textes bibliques, on se réfère aux textes de Platon, de Flavius Josèphe, d'Augustin ou de Thomas d'Aquin grâce à une numérotation standard. Lorsque l'on cite un texte ancien, il convient donc d'indiquer **la référence standard** (en plus du numéro de page de l'édition ou de la traduction que nous avons consultée).
  - Par exemple : PLATON, *Phèdre*, 236b. OU FLAVIUS JOSÈPHE, *Guerre des Juifs*, 2.119 [= livre 2, paragraphe 119].
  - Une des difficultés sur ce point réside dans le fait qu'il existe parfois plusieurs systèmes de division en chapitres ou paragraphes, et donc de numérotation. C'est le cas, par exemple, pour les œuvres de Flavius Josèphe. Toutefois, la tendance est à l'uniformisation. Par exemple, pour les œuvres de Flavius Josèphe, c'est la numérotation de Loeb qui a été retenue et qui est normalement utilisée par toutes les éditions depuis une trentaine d'années. Dans l'idéal, on cherchera donc à vérifier la numérotation dans une édition récente de référence.

---

## CITATION DE CITATION

Lors de la lecture d'un document, il arrive que l'on trouve au sein de ce document la citation d'un autre document. Comment convient-il de prendre note d'une « citation de citation » ?

- **Si l'on a accès au document cité, il vaut mieux consulter le document source et créer une nouvelle fiche de lecture pour celui-ci.** En effet, citer un auteur d'après un autre auteur augmente le risque d'erreur. L'auteur consulté peut avoir « mal cité » sa source, et l'on risque ainsi de reproduire une citation erronée. De plus, l'étudiant qui « cite une citation » sans consulter la source aura plus de chance de mal interpréter la citation. En effet, une phrase prise « hors contexte » est souvent mal comprise.
- **Si l'on ne peut pas accéder au document cité** (parce qu'il n'est pas dans une bibliothèque qui nous est accessible), **il est acceptable de « citer une citation »**. Dans ce cas, il convient de noter les **deux références** :

- **La référence complète du « document cité ».** Pour cela, on peut reprendre les indications bibliographiques du document « citant ». Il convient de noter la référence sous sa forme complète. Si le document citant utilise une forme abrégée de la référence, il faut alors se référer à la bibliographie finale pour trouver la référence complète. Si cette forme détaillée est absente du document citant, on peut utiliser un catalogue bibliographique en ligne pour retrouver les informations détaillées :
  - Pour les livres, on peut utiliser le catalogue du Système Universitaire de Documentation (SUDOC) : <http://www.sudoc.abes.fr/>.
  - Pour les articles, on peut utiliser « l'Index Theologicus » développé par l'Université de Tübingen : <https://www.ixtheo.de/>.
- **La référence du document dans lequel on a trouvé la citation** (le document « citant ») et **l'emplacement de la citation** au sein de ce document.

### FAIRE UN RÉSUMÉ ET PRENDRE DES NOTES

Il est utile de rédiger sur notre fiche **un résumé du document**, les points importants abordés et, éventuellement, quelques critiques. Il est bon de noter les éléments importants en rapport à notre recherche. Il ne faut pas hésiter à **recopier des phrases et des extraits** du document qui nous paraissent particulièrement intéressants.

Voici quelques points de vigilance :

- Il convient d'indiquer de façon exacte l'emplacement de la citation (par exemple : « p. 8-9 »).
- De même, si une idée n'est abordée que dans une partie du document, on notera les pages concernées (par exemple : « p. 10-25, 42-53 et 100-152 »).
- Il faut être sûr d'avoir bien compris dans son contexte l'extrait du document que l'on recopie. Si la phrase est ambiguë, il convient de préciser le sens dans son contexte. Ces précautions sont utiles sur le long terme : on ne se souviendra pas forcément du contexte lorsque l'on relira sa fiche de lecture quelques années plus tard.
- Si le document est une traduction, on sera attentif aux questions de traduction (surtout dans le cas de textes anciens). Une formulation surprenante est parfois due au traducteur et non à l'auteur du texte d'origine.

### UTILISER UN LOGICIEL DE GESTION DE RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Il existe plusieurs logiciels facilitant la gestion des références bibliographiques. Si l'on se destine à la recherche académique, l'utilisation d'un tel logiciel est particulièrement recommandée. Dans tous les cas, l'étudiant à l'aise avec l'informatique saura tirer bénéfice de l'usage d'un tel logiciel pendant ses études, et par la suite.

En plus de faciliter la mise en page des références (voir plus bas), ces logiciels peuvent être utilisés pour constituer et classer des fiches de lecture.

- On peut y entrer directement les informations bibliographiques (des cases sont prévues pour chaque élément évoqué ci-dessus). On peut aussi rapatrier ces informations en « un clic » à partir d'un site bibliographique de référence comme le « sudoc » (<http://www.sudoc.abes.fr/>).
- On peut intégrer ses notes de lecture directement sur le logiciel.
- On peut ensuite organiser ses références par dossiers ou collections et les classer de différentes manières.
- Il est très facile de retrouver une fiche de lecture en fonction de multiples critères (auteur, mot du titre, éditeur, date, etc.).

Le logiciel libre (et donc gratuit) le plus connu est le logiciel **Zotero** (<https://www.zotero.org/>). Il existe de nombreux tutoriels et forums sur Internet permettant d'apprendre à utiliser ce logiciel.

## INTÉGRER DES RÉFÉRENCES AU SEIN DE SON TRAVAIL

### DU BON USAGE DE LA CITATION

#### DANS QUEL CAS CITER ?

Il est indispensable de **citer ses sources** lorsque l'on reprend des idées ou des phrases que nous avons trouvées chez d'autres auteurs.

Si **un théologien renommé** a écrit un livre ou un article sur le sujet traité, il convient de mentionner son point de vue. De même, si l'on a connaissance d'**un écrit de référence** en lien avec notre sujet, il faudra l'intégrer dans la discussion.

Il n'y a généralement pas d'intérêt à citer le point de vue d'un illustre inconnu ayant écrit un billet dans un journal paroissial ou sur son blog Internet. Sauf si ce point de vue est particulièrement pertinent pour notre enquête. Dans ce cas, il peut être judicieux d'accompagner la citation d'une note justificative.

La citation doit aussi avoir **un intérêt dans le cadre de l'argumentation**. Il n'est pas utile de citer un auteur – même célèbre – qui dirait des banalités. La citation doit apporter un argument ou un contre-argument dans le déroulé de sa réflexion.

---

*Comment repérer une étude de référence ?*

---

- **Le principal critère est celui de la citation** : une étude souvent citée est une étude de référence. Si, au fil de ses lectures, on constate que tel ouvrage est cité abondamment par divers auteurs, il s'agit vraisemblablement d'un ouvrage de référence.
  - Il convient de **privilégier les documents de niveau académique**. Un écrit académique se distingue d'un écrit de vulgarisation par sa technicité et par son insertion au sein du débat académique (l'auteur discute des thèses d'autres auteurs, son écrit est bien documenté, sa bibliographie est abondante, etc.).
  - **La renommée de l'éditeur** peut être un bon indicateur. Si un article est publié dans une grande revue internationale, ou si un livre est publié par un grand éditeur académique, il y a plus de chance que ce soit un travail de qualité.
- 

#### COMMENT CITER OU SE RÉFÉRER À UN DOCUMENT ?

Il existe trois grandes manières de citer ou de se référer à un document :

##### 1. RÉSUMER OU PARAPHRASER LA PENSÉE D'UN AUTEUR.

**Usage** : Ce mode de référence est pertinent lorsque l'on souhaite résumer un argument ou une hypothèse que l'auteur développe longuement. En effet, il n'est pas possible de citer en entier des pages entières d'un article ou d'un livre.

##### Mise en forme :

- La référence est introduite par une formule mentionnant le nom de l'auteur (« Selon untel, ... » ou « Pour untel, ... »).
- On indique en note de bas de page la référence du document où l'auteur cité exprime la pensée que nous résumons.
- On veille à mettre entre guillemets tout mot ou toute expression technique repris à l'auteur.

## EXEMPLE DE RÉFÉRENCE SOUS FORME DE RÉSUMÉ

Selon Max Turner, Luc présente Jésus comme le prophète messianique eschatologique habité par l'Esprit venant délivrer et purifier Israël par une sorte de « nouvel exode ». Jésus serait le prophète eschatologique attendu par le judaïsme<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Max TURNER, *Power from on High : The Spirit in Israel's Restoration and Witness in Luke-Acts* (Journal of Pentecostal Theology Supplement Series, n° 9), Sheffield, Sheffield Academic Press, 1996, p. 140-266.

## 2. CITER EXACTEMENT LES MOTS D'UN AUTEUR.

## Usage :

- Ce mode de référence se justifie lorsque le texte cité est particulièrement important. Il peut aussi être judicieux lorsque l'auteur utilise des termes techniques ou une formulation pertinente. Enfin, lorsque la pensée d'un auteur est difficile à paraphraser ou à résumer, il vaut mieux parfois citer directement.
- On veille à faire un usage limité des citations longues. Une citation longue se justifie uniquement si le passage cité joue un rôle important dans l'argumentation.
- Il convient également de ne pas transformer son travail en un assemblage de citations.

## Mise en forme :

- Toute phrase citée doit être **mise entre guillemets**. Les guillemets délimitent exactement le début et la fin de la citation.
  - **Si la citation s'intègre dans une phrase de la dissertation**, on ne met pas de majuscule au premier mot de la citation. De plus, on ne reporte pas la ponctuation du texte cité : la ponctuation finale de notre phrase est située après les guillemets de fin.

## EXEMPLE DE CITATION INTÉGRÉE

Jean Pointilleux estime qu'« il n'est pas convenable d'oublier les guillemets »<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Jean POINTILLEUX, *L'art des guillemets*, Genève, Précisions, 2019, p. 34.

- **Si la citation constitue une ou plusieurs phrase(s) indépendante(s)**, elle est introduite par deux points avant les guillemets, puis par une majuscule (même s'il n'y en a pas dans le texte cité). La ponctuation de la phrase citée est incluse dans la citation (avant les guillemets fermants). La ponctuation finale de notre phrase est ajoutée après les guillemets.

## EXEMPLE DE CITATION D'UNE PHRASE INDÉPENDANTE

Dans un ouvrage très précis, Jean Pointilleux déclare : « Il n'est pas convenable d'oublier les guillemets ! »<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Jean POINTILLEUX, *L'art des guillemets*, Genève, Précisions, 2019, p. 34.

- **Dans le cas d'une citation longue (plus de 3 lignes)**, il est préférable d'isoler la citation du reste du texte. La citation forme alors un paragraphe à part. Dans ce cas, on n'utilise pas les guillemets, mais on distingue la citation par une mise en forme particulière : l'interligne est réduit, la police est plus petite, les marges à droite et à gauche sont plus importantes.

## EXEMPLE DE CITATION LONGUE

Dans un ouvrage très précis, Jean Pointilleux déclare :

Il n'est pas convenable d'oublier les guillemets ! Ce genre d'imprécision dans un travail académique fait mauvaise impression. Cela peut être considéré comme du plagiat, un crime passible de la mise au ban de la communauté scientifique. L'étudiant doit donc être attentif à bien signaler le début et la fin de sa citation par l'emploi, notamment, des guillemets. C'est là une recommandation [sic] qu'il doit prendre au sérieux<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Jean POINTILLEUX, *L'art des guillemets*, Genève, Précisions, 2019, p. 34.

- **Le texte cité doit l'être de manière exacte**, en respectant l'orthographe, la mise en forme et la ponctuation du texte source.
  - Si l'on omet une partie du texte, on le signale par des points de suspensions placés entre crochets : [...].
  - Si l'on modifie un mot de la phrase citée (pour faciliter l'insertion dans son texte) ou que l'on ajoute un mot (afin d'aider à la compréhension de la citation), on place ce mot entre crochets.
  - Si le texte cité contient des guillemets, on utilise d'autres formes de guillemets (« ... "..." ... »).
  - Si le texte cité comporte une faute (faute d'orthographe, de grammaire, de frappe), on ne corrige pas la faute, mais on la signale par la mention « [sic] (= ainsi) » [sic s'écrit en italique car c'est une abréviation latine].

## EXEMPLE DE CITATION ADAPTÉE

Jean Pointilleux déclare :

Il n'est pas convenable d'oublier les guillemets ! Ce genre d'imprécision [...] fait mauvaise impression. Cela peut être considéré comme du plagiat, un crime passible de la mise au ban de la communauté scientifique. [...] C'est là une recommandation [sic] [que l'étudiant] doit prendre au sérieux<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Jean POINTILLEUX, *L'art des guillemets*, Genève, Précisions, 2019, p. 34.

## 3. RENVOYER EN NOTE VERS UN DOCUMENT EN RAPPORT AU SUJET TRAITÉ

Dans certains cas, on peut se contenter de signaler en note une référence bibliographique en rapport à un élément abordé dans son travail.

- Lorsque l'on souhaite **signaler un ou plusieurs ouvrages ayant contribué à développer notre réflexion**.

## EXEMPLE

Il nous semble important d'utiliser les guillemets lorsque l'on cite exactement le texte d'un autre auteur<sup>1</sup>.

<sup>1</sup>Sur ce point, nous avons été influencé par l'ouvrage de Jean POINTILLEUX, *L'art des guillemets*, Genève, Précisions, 2019.

- Lorsque l'on souhaite indiquer **une référence bibliographique qui traite plus en détail une information** abordée rapidement dans notre travail.

## EXEMPLE

Il est nécessaire d'utiliser des guillemets lorsque l'on cite exactement le texte d'un autre auteur<sup>1</sup>.

<sup>1</sup>Pour plus de détails sur ce sujet, nous renvoyons à l'ouvrage de Jean POINTILLEUX, *L'art des guillemets*, Genève, Précisions, 2019.

- Lorsque l'on se réfère à **une hypothèse retenue par plusieurs auteurs**, on le signale dans le texte par une formule du type « Selon plusieurs spécialistes... » ou « De l'avis de certains théologiens... ». Dans ce cas il convient d'indiquer en note une liste des références en faveur de cette hypothèse. On veillera à lister les références de manière ordonnée (par exemple, de la plus ancienne à la plus récente).

#### EXEMPLE

Selon l'avis de plusieurs spécialistes, il est nécessaire d'utiliser des guillemets lorsque l'on cite exactement le texte d'un autre auteur<sup>1</sup>.

<sup>1</sup>Voir, notamment, Marc TÉGUIMAS, « Les guillemets en question », *Revue de bibliographie*, 25/2, 1982, p. 38-53 ; Pierre ANGULAIRE, *Bien citer ou Comment ne pas s'emmêler les guillemets*, Paris, Point à ligne, 2002 ; Jean POINTILLEUX, *L'art des guillemets*, Genève, Précisions, 2019.

## PRÉSENTATION DES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

### DEUX RÈGLES D'OR

Un travail académique nécessite une attention particulière à la mise en forme des références bibliographiques. Il n'existe pas de norme universelle sur la manière de présenter une référence bibliographique : chaque revue, chaque éditeur a ses propres normes. Néanmoins, il convient de respecter deux règles d'or :

- **La référence doit être** suffisamment **précise** pour que le lecteur puisse retrouver facilement la phrase ou l'idée citée dans le document auquel il est fait référence.
- **L'homogénéité est de mise.** C'est-à-dire que, tout au long de son écrit, il convient de présenter les références d'un même type exactement de la même manière. L'ordre des éléments cités (auteur, titre, éditeur, etc.) devra toujours être le même. La ponctuation et la mise en forme des éléments devront toujours être identiques (titre en italique, nom en majuscule, etc.).

Le respect de ces deux règles d'or est un élément auquel le correcteur porte attention. En effet, cela reflète la rigueur, la précision et le sérieux du travail de l'étudiant, des éléments indispensables à la recherche académique.

### EMPLACEMENT DES RÉFÉRENCES

Il existe deux manières d'indiquer la référence à un document cité :

- **Sous une forme abrégée.** Dans ce cas, le travail inclut nécessairement une bibliographie finale avec la forme détaillée de la référence. La forme abrégée doit contenir les informations nécessaires pour retrouver la référence complète dans la bibliographie.
  - Par exemple, on indique le nom de l'auteur, la date de la publication (dans le cas où plusieurs publications d'un même auteur seraient citées) et l'emplacement de la citation dans le document : POINTILLEUX, 2019, p. 34.
  - La référence peut être incluse directement dans le texte entre parenthèse (POINTILLEUX, 2019, p. 34) ou en reportée en note de bas de page<sup>2</sup>.
- **Sous une forme détaillée.** Dans ce cas, la référence est positionnée en note de bas de page (ou, de façon moins pratique, en note de fin de chapitre ou de fin de livre) et présente la référence bibliographique sous sa forme complète<sup>3</sup>.

Dans les facultés de théologie francophones, **c'est généralement la forme détaillée qui est recommandée.**

<sup>2</sup> POINTILLEUX, 2019, p. 34.

<sup>3</sup> Jean POINTILLEUX, *L'art des guillemets*, Genève, Précisions, 2019, p. 34.

## AU SUJET DES RÉFÉRENCES CITÉES PLUSIEURS FOIS

Il est d'usage de n'utiliser la forme détaillée d'une référence que lors de la première mention de cette référence. Si le même document est cité une nouvelle fois par la suite, on utilisera une forme abrégée.

- **Si l'on cite plusieurs fois de suite un même document, on peut utiliser l'abréviation « *ibid.* » (= *ibidem* ; « et de même »).**
  - *Ibid.* étant une abréviation latine, il faut l'écrire en italique.
  - Si l'on fait référence à la même page que la référence précédente, la mention « *ibid.* » suffit. Si l'on fait référence à une page différente du document cité à la note précédente, on précisera le numéro de page : « *ibid.*, p. x ».

### EXEMPLE DE CITATIONS SUCCESSIVES D'UN MÊME DOCUMENT

Dans un ouvrage très précis, Jean Pointilleux déclare : « Il n'est pas convenable d'oublier les guillemets ! »<sup>1</sup>. Il indique ensuite que « l'étudiant doit [...] être attentif à bien signaler le début et la fin de sa citation »<sup>2</sup>. Dans un chapitre ultérieur, il aborde la question épineuse de la morphologie des guillemets selon la langue employée<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Jean POINTILLEUX, *L'art des guillemets*, Genève, Précisions, 2019, p. 34.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> Voir *ibid.*, p. 122-153.

- L'abréviation « *ibid.* » ne peut s'employer que si le document cité l'est à la note précédente. Dans les autres cas, **il convient d'utiliser une forme abrégée.**
  - Il n'y a pas de règle fixe pour la forme abrégée. Par contre, on veillera à respecter la règle de l'homogénéité : on abrégera toujours de la même manière.
  - La forme abrégée doit contenir au minimum le nom de l'auteur et, dans le cas où plusieurs documents d'un même auteur sont cités, une autre précision permettant de savoir à quel document on se réfère (date, titre, etc.).
  - Il est courant d'indiquer la précision « *op. cit.* » (= *opus citatum* ; « ouvrage cité ») pour indiquer que l'on se réfère à un ouvrage déjà cité. Il faut écrire l'abréviation latine en italique.
    - Pour le cas d'un article, on préférera l'abréviation « art. cit. » (= article cité ; sans italique car l'abréviation est française). Pour le cas d'un chapitre d'ouvrage collectif, on peut indiquer « contribution citée ».
  - **Nous recommandons les formes abrégées suivantes** qui nous paraissent les plus précises :
    - Pour un livre : NOM, *Titre abrégé de l'ouvrage*, *op. cit.*, p. x.
    - Pour un article : NOM, « *Titre abrégé de l'article* », art. cit., p. x.
    - Pour un chapitre de livre collectif : NOM, « *Titre abrégé de la contribution* », contribution citée, p. x.

### EXEMPLE DE CITATIONS NON SUCCESSIVES D'UN MÊME DOCUMENT

Pierre Angulaire indique qu'« une citation précise est le signe d'un travail rigoureux »<sup>1</sup>. Cet avis est partagé par Jean Pointilleux selon qui une « imprécision dans un travail académique fait mauvaise impression »<sup>2</sup>. Angulaire précise encore qu'il est primordial de « citer un texte dans son contexte »<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Pierre ANGULAIRE, *Bien citer ou Comment ne pas s'emmêler les guillemets*, Paris, Point à ligne, 2002, p. 53.

<sup>2</sup> Jean POINTILLEUX, *L'art des guillemets*, Genève, Précisions, 2019, p. 34.

<sup>3</sup> ANGULAIRE, *Bien citer*, *op. cit.*, p. 62.

## ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX DE MISE EN FORME

S'il n'y a pas de norme universelle quant à certains détails de mise en forme, il y a toutefois des constantes.

- Une référence commence toujours par **le prénom et le nom de l'auteur**.
  - Dans les notes de bas de page, le prénom est écrit avant le nom de famille, sans ponctuation entre les deux (Jean POINTILLEUX). Dans la bibliographie finale, on indique le nom de famille en premier puis le prénom précédé d'une virgule (POINTILLEUX, Jean).
  - La première lettre du prénom porte une majuscule mais les autres lettres sont en minuscules (Jean).
  - Le nom de famille s'écrit en majuscules (POINTILLEUX) ou, mieux, en petites majuscules avec la première lettre en grande majuscule (POINTILLEUX).
- Les **titres de livres** et **les noms des revues** s'écrivent **en italique** (*L'art des guillemets*).
- Les **titres d'articles de revue, d'articles de dictionnaire** ou **de chapitres de livres collectifs** s'écrivent **« entre guillemets »** et sans italique (« Les guillemets en question »).
- **En français, les titres et les noms propres** (auteur, éditeur, ville d'édition) **commencent toujours par une majuscule**.
  - Pour **un titre en anglais**, en plus de mettre une majuscule à la première lettre du premier mot, il est d'usage de mettre une majuscule à la première lettre de *chaque mot de plus de trois lettres* (par exemple : *A Student's Guide to Quotation Marks*).
  - **En allemand**, on se souviendra que les noms communs prennent toujours une majuscule (par exemple : *Anführungszeichen für Dummies*).
- Les différents éléments de la référence bibliographique sont généralement **séparés par une virgule**.
  - Par exemple : Prénom NOM, *Titre*, Lieu, Éditeur, date, p. x (Jean POINTILLEUX, *L'art des guillemets*, Genève, Précisions, 2019, p. 34).
- **Le souligné n'est pas recommandé** dans un travail académique : on préfère l'utilisation de l'*italique*.
- **Les numéros de page** sont précédés d'un « p. » (p. 23).
  - Si plusieurs pages *successives* sont concernées par la citation, on indique le numéro de la première page et le numéro de la dernière : p. 23-26 (= la section qui va de la page 23 à la page 26).
    - On peut aussi indiquer : p. 23 ss (= page 23 et suivantes). Toutefois, une telle référence est moins précise : il vaut donc mieux utiliser la forme « p. 23-26 ».
  - Si plusieurs pages *non successives* sont concernées, on indique les différents numéros de page en les séparant d'une virgule : p. 23, 28, 32.
  - On peut aussi combiner les deux formes : p. 23-26, 28, 32-36.
- Il est courant d'indiquer **les titres de collections, de revues ou de grands dictionnaires par leur abréviation**. Malgré cette habitude fréquente dans les ouvrages académiques, il ne nous semble pas judicieux d'abrégier les titres de revues ou de dictionnaires. En effet, ces titres constituent des éléments indispensables pour l'identification de la référence bibliographique. Pour les titres de collection, l'utilisation de l'abréviation est moins préjudiciable.
  - Deux ouvrages de références proposent un bon nombre d'abréviations en rapport à la théologie :
    - Siegfried M. SCHWERTNER, *IATG<sup>3</sup> - Internationales Abkürzungsverzeichnis für Theologie und Grenzgebiete = Index international des abréviations pour la théologie et les domaines apparentés*, Berlin, De Gruyter, 2014 (3<sup>e</sup> éd.).
    - Billy Jean COLLINS et al. (dirs.), *The SBL Handbook of Style, Second Edition, For Biblical Studies and Related Disciplines*, Atlanta, SBL Press, 2014.
  - Pour d'autres listes d'abréviations, on peut consulter les premières pages d'ouvrages académiques récents (notamment les encyclopédies et ouvrages de référence) : on y trouve généralement une liste d'abréviations.

## EXEMPLES EN FONCTION DU TYPE DE DOCUMENT

Comme nous l'avons déjà indiqué, en dehors des recommandations ci-dessus, il n'existe pas de modèle normatif universel pour la mise en forme des références bibliographiques. Toutefois, afin de guider l'étudiant, nous proposons un exemple possible de présentation.

Dans les exemples proposés, **les éléments indiqués en gras** sont ceux qui sont obligatoirement mentionnés. Ceux indiqués en caractère normal sont à mentionner s'ils s'appliquent à l'ouvrage cité.

### LIVRE AVEC UN SEUL AUTEUR

#### EXEMPLE SIMPLE : **Prénom Nom, Titre du livre, Ville, Éditeur, Année, p. x**

- Max-Alain CHEVALLIER, *Esprit de Dieu, paroles d'hommes*, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1966, p. 53.
- LIVRE APPARTENANT À UNE COLLECTION : **Prénom Nom, Titre du livre (Nom de la collection, Numéro dans la collection), Ville, Éditeur, Année, p. x**
  - Daniel MARGUERAT, *Les Actes des apôtres (1-12)* (CNT, n° 5a), Genève, Labor et Fides, 2007, p. 88.
  - Si l'ouvrage n'est pas numéroté, on indique simplement le nom de la collection : Sylvain ROMEROWSKI, *Les Livres de Joël et d'Abdias* (CEB), Vaux-sur-Seine, Édifac, 1989, p. 144-145.
- S'IL S'AGIT D'UNE RÉÉDITION : **Prénom Nom, Titre du livre** (Nom de la collection, Numéro dans la collection), **Ville, Éditeur, Année (Numéro de l'édition, Indication éventuelle d'une révision ou correction, Date la première édition), p. x :**
  - Daniel MARGUERAT, *La première histoire du christianisme, Les Actes des apôtres* (LD, n° 180), Paris, Cerf, 2007 (2<sup>e</sup> éd., 1<sup>ère</sup> éd. : 1999), p. 154.
- S'IL S'AGIT D'UNE TRADUCTION : **Prénom Nom, Titre du livre** (Nom de la collection, Numéro dans la collection), **traduit par Prénom Nom, Ville, Éditeur, Année** (Numéro de l'édition, Indication éventuelle d'une révision ou correction, **Date la première édition en langue originale**), **p. x :**
  - Wayne GRUDEM, *Théologie systématique* (Ouvrages de référence), traduit par Jean-Philippe BRU, Anne-Christine FOURIER et Michèle SCHNEIDER, Charols, Excelsis, 2010 (trad. à partir de la 12<sup>e</sup> éd. rév., 1<sup>ère</sup> éd. : 1994), p. 1171.
- Les exemples ci-dessus correspondent à une référence en note de bas de pages. DANS LA BIBLIOGRAPHIE FINALE, la présentation est la même à deux exceptions près :
  - Le Nom de l'auteur est indiqué avant le prénom (à cause du classement dans l'ordre alphabétique). Le nom et le prénom sont alors séparés par une virgule.
  - On indique le nombre de pages du livre.
  - Exemple : CHEVALLIER, Max-Alain, *Esprit de Dieu, paroles d'hommes*, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1966, 251 p.

### OUVRAGE COLLECTIF

Dans le cas d'un ouvrage collectif, on indique **le nom du directeur ou éditeur de la publication** avec la précision « **dir.** » ou « **sous dir.** » :

**Prénom Nom (dir.), Titre du livre** (Nom de la collection, Numéro dans la collection), traduit par Prénom NOM, **Ville, Éditeur, Année** (Numéro de l'édition, Indication éventuelle d'une révision ou correction, Date la première édition), **p. x.**

- Michel GOURGUES (dir.), *Mission et communauté (Actes des Apôtres 1 - 12)* (Cahiers Évangile, n° 60), Paris, Cerf, 1987, p. 19-20.

- SI L'OUVRAGE NE COMPTE PAS UN SEUL DIRECTEUR MAIS PLUSIEURS, on indique le nom des différents directeurs dans l'ordre de mention sur la page de titre, et l'on indique « (dirs.) » (avec un « s » !) après le dernier nom.
  - Kristin De TROYER, Armin LANGE et Lucas L. SCHULTE (dirs.), *Prophecy after the Prophets? : The Contribution of the Dead Sea Scrolls to the Understanding of Biblical and Extra-Biblical Prophecy*, Leuven / Paris / Walpole, Peeters, 2009.
- Toutefois, LORSQUE PLUS DE TROIS PERSONNES SONT MENTIONNÉES, on peut se contenter d'indiquer les deux premiers et d'indiquer ensuite « *et al.* » (= *et alii* ; « et les autres ») :
  - Jean-Daniel MACCHI, Christophe NIHAN *et al.* (dirs.), *Les recueils prophétiques de la Bible, Origines, milieux et contexte proche-oriental* (Le monde de la Bible, n° 64), Genève, Labor et Fides, 2012.

#### CHAPITRE OU CONTRIBUTION AU SEIN D'UN OUVRAGE COLLECTIF

---

On indique d'abord le nom de l'auteur de la contribution et le titre de la contribution. Puis on indique le titre du livre et le nom du directeur de la publication précédés de la formule « *in* » ou « *dans* » :

**Prénom NOM, « Titre de la contribution », in Prénom NOM (dir.), Titre du livre** (Nom de la collection, Numéro dans la collection), traduit par Prénom NOM, **Ville, Éditeur, Année** (Numéro de l'édition, Indication éventuelle d'une révision ou correction, Date la première édition), **p. x.**

- Édouard COTHENET, « L'Apocalypse », *in* Jean DELORME (dir.), *Le ministère et les ministères selon le Nouveau Testament : Dossier exégétique et réflexion théologique* (Parole de Dieu), Paris, Seuil, 1974, p. 265.
- Dans la bibliographie finale, on indique les pages concernées par la contribution : COTHENET, Édouard, « L'Apocalypse », *in* Jean DELORME (dir.), *Le ministère et les ministères selon le Nouveau Testament : Dossier exégétique et réflexion théologique* (Parole de Dieu), Paris : Seuil, 1974, p. 264-277.

#### ARTICLE DE DICTIONNAIRE OU D'ENCYCLOPÉDIE

---

La forme de la référence est assez similaire à celle pour un chapitre d'ouvrage collectif. On peut toutefois se passer d'indiquer le nom du directeur de la publication.

**Prénom NOM, « Titre de l'article », in Titre du dictionnaire**, traduit par Prénom NOM, **Ville, Éditeur, Année** (Numéro de l'édition, Indication éventuelle d'une révision ou correction, Date la première édition), **p. x.**

- Édouard COTHENET, « Le prophétisme dans le Nouveau Testament », *in* *Dictionnaire de la Bible, Supplément*, Tome VIII, Paris, Letouzey & Ané, 1972, col. 1253.
  - Dans l'exemple ci-dessus, les pages sont divisées en colonnes numérotées, d'où l'indication « col. ».
- Dans la bibliographie finale, on indique les numéros de page concernés par l'article : COTHENET, Édouard, « Le prophétisme dans le Nouveau Testament », *in* *Dictionnaire de la Bible, Supplément*, Tome VIII, Paris, Letouzey & Ané, 1972, col. 1222-1337.

#### ARTICLE DE REVUE

---

**Prénom NOM, « Titre de l'article », Nom de la revue, vol. x, n° x, Année, p. x.**

- André CAQUOT, « Deux textes messianiques de Qumrân », *Revue d'histoire et de philosophie religieuses*, vol. 79, n° 2, 1999, p. 162.
- Dans la bibliographie finale, la référence se présente ainsi : CAQUOT, André, « Deux textes messianiques de Qumrân », *Revue d'histoire et de philosophie religieuses*, vol. 79, n° 2, 1999, p. 155-171.

## ARTICLE EN LIGNE

**Prénom NOM, « Titre de l'article » [en ligne], Nom du site Internet, URL : adresse de l'article, date de consultation, DOI : numéro DOI.**

- Alain Nisus, « La restauration du ministère apostolique ? Débat avec la Nouvelle Réforme Apostolique » [en ligne], *Point-Théo*, URL : <http://point-theo.com/restauration-ministere-apostolique-debat-nouvelle-reforme-apostolique>, consulté le 9 avril 2018.

## DOCUMENT NUMÉRIQUE

- Dans le cas d'un e-book, on procède comme pour un livre, à la seule différence que l'on indique après le titre : [livre numérique].
- Si le document n'est pas divisé en pages (pas de numéros de page), on identifie l'emplacement de la citation en indiquant le numéro de chapitre (ou son titre si les chapitre ne sont pas numérotés) et le numéro du paragraphe (ou son titre).

## CITATION DE CITATION

Dans le cas où l'on reprend une citation trouvée dans un autre ouvrage (parce que l'on n'a pas accès à la source), il convient d'indiquer les références des deux documents : le document cité et le document citant. On indique en premier la référence du document cité, puis la référence du document citant précédée de la mention « cité par... ».

## EXEMPLE DE CITATIONS DE CITATION

Selon Jean Pointilleux, une « imprécision dans un travail académique fait mauvaise impression »<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Jean POINTILLEUX, *L'art des guillemets*, Genève, Précisions, 2019, p. 34, cité par Pierre ANGULAIRE, *Bien citer ou Comment ne pas s'emmêler les guillemets*, Paris, Point à ligne, 2002, p. 72.

## LE CAS DES CITATIONS DE TEXTES ANCIENS (DONT LA BIBLE)

Comme il a été indiqué plus haut, lorsque l'on cite un texte écrit avant l'invention de l'imprimerie, il convient de **donner deux informations** :

- **La référence sous sa forme standardisée : NOM DE L'AUTEUR ANCIEN, Titre standard de l'ouvrage, référence standard.**
  - Par exemple : PLATON, *Phèdre*, 236b. Ou FLAVIUS JOSÈPHE, *Guerre des Juifs*, 2.119.
- **La référence de l'édition et/ou de la traduction d'où provient la citation.** La forme de cette référence variera en fonction de la source (livre, article, etc.).

Si le texte d'un auteur ancien est cité plusieurs fois, **on peut se contenter d'indiquer sa source uniquement lors de la première citation**. Il faut alors le préciser par une formule du type : « Sauf indication contraire, ici et par la suite, les textes grecs et les traductions de Philon d'Alexandrie sont tirés de l'édition de Roger ARNALDEZ, Jean POUILLOUX, et Claude MONDÉSERT (dirs.), *Les œuvres de Philon d'Alexandrie*, Paris, Cerf, 1961-1992. »

On peut aussi insérer au début du travail **une page indiquant les « sources principales » utilisées** : l'édition utilisée pour les textes bibliques, la traduction utilisée « sauf indication contraire »...

## LE CAS DES RÉFÉRENCES BIBLIQUES

Les recommandations ci-dessus valent également **pour les citations de textes bibliques** (que ce soit en langue originale ou en traduction).

- On indique la **référence biblique standard**.
  - Le numéro de chapitre et le numéro de verset peuvent être séparés par deux points (Jean 3:16), par un point (Jean 3.16) ou par une virgule (Jean 3,16). La première forme (avec deux points) est préférable car elle est moins sujette à confusion avec la ponctuation de la phrase. Quel que soit le modèle retenu, on veille à l'homogénéité tout au long du travail.
  - Si l'on propose une liste de références bibliques, les différentes références sont généralement séparées par un point-virgule (Jean 3:16 ; 1 Corinthiens 12:3). Si les références successives sont situées dans le même livre on n'indique le nom du premier livre que la première fois (Jean 3:16 ; 14:14 ; 21:3). Si les références successives sont situées dans le même chapitre, on ne mentionne que la première fois le numéro de chapitre et l'on sépare les différents numéros de verset par une simple virgule (Jean 3:1, 4, 16).
  - Il convient d'être attentif à **la diversité des numérotations des chapitres et versets**. Pour certains livres comme Joël ou Malachie, on n'a pas le même nombre de chapitres et versets selon les traductions. Pour l'Ancien Testament, la numérotation de référence est celle de la *Biblia Hebraica* (BHS ou BHQ) et, pour le Nouveau Testament, celle du *Novum Testamentum Graece* (Nestlé-Aland).
- Il convient d'indiquer **de quelle édition provient le texte grec ou hébreu cité** (surtout dans un mémoire ou une thèse). De même, il convient d'indiquer **quelle est la traduction** reprise, ou si l'on propose sa propre traduction.

## UTILISATION D'ABRÉVIATIONS

Pour les textes anciens souvent cités, l'étudiant peut utiliser un **système d'abréviations**.

- C'est l'usage, en général, pour **les références bibliques** (sauf lorsque la référence fait partie du texte ; dans ce cas on préfère la forme complète : « Comme il est dit en Matthieu 15:5... ») :
  - On veillera à utiliser une forme courante d'abréviations en français. Pour cela, il est recommandé de prendre pour modèle une liste d'abréviations trouvée au début d'une édition récente de la Bible (TOB, NBS, Semeur, etc.).
  - On fera attention à l'homogénéité : un livre biblique doit toujours être abrégé de la même manière au sein de son travail !
- Pour **les textes anciens non-bibliques**, on se réfère aux abréviations proposées par une édition de référence ou par *The SBL Handbook of Style*.
  - La tendance semble être de retenir les abréviations des titres latins des ouvrages anciens (même si l'ouvrage n'est pas écrit en latin). Par exemple, *B.J.* (= *Bellum judaicum*) pour la *Guerre des Juifs* de Flavius Josèphe ; *Adv. Haer* (= *Adversus haereses*) pour *Contre les hérésies* d'Irénée de Lyon.

**Les références abrégées peuvent être insérées directement dans le texte entre parenthèses**, ce qui évite d'alourdir les notes de bas de page.

- Par exemple : Paul encourage ses lecteurs à « rechercher les choses de l'Esprit » et « surtout à prophétiser » (1 Co 14:1 ; cf. v. 39).

## UTILISER UN LOGICIEL DE GESTION DE RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

La mise en forme des références bibliographiques peut s'avérer un travail fastidieux. L'utilisation d'un logiciel de gestion de références bibliographiques (comme **Zotero**) pourra faciliter la tâche de l'étudiant. En effet, un tel logiciel peut être combiné à un traitement de texte comme Microsoft Word. Il permet alors d'insérer rapidement une référence bibliographique. La référence est mise en forme automatiquement selon un « style » prédéfini.

Ainsi, la question de « l'homogénéité » de la mise en forme est réglée par le logiciel : les références se présentent toujours de la même manière au fil du texte. De plus, si au cours de la rédaction, on déplace une référence, ou on en insère une autre, le logiciel gère automatiquement les répétitions de références (« *op. cit.* » ou « *ibid.* »).

Les styles de mise en forme des références sont généralement définis par des **fichiers CSL** (*Citation Style Language*). L'utilisateur peut installer plusieurs styles CSL sur son logiciel et choisir le style qui lui convient. Des répertoires en ligne mettent à disposition un grand nombre de fichiers CSL créés par des utilisateurs ou, parfois même, par des éditeurs (voir <https://www.zotero.org/styles>).

**Un fichier CSL suivant les recommandations du présent document a été créé : il peut être téléchargé à l'adresse suivante :** <https://drive.google.com/file/d/1k93Km2OmON3EryamMcvFtvFdTK5pLC5Z>.

## BIBLIOGRAPHIE

L'auteur du présent document s'est principalement inspiré des recommandations faites dans deux documents de cours :

Faculté Libre de Théologie Évangélique, *La dissertation théologique : Conseils et normes formelles*, Vaux-sur-Seine, 2001 (nouvelle éd. revue).

CHAREIRE Isabelle et MOULINET, Daniel, *Présentation des références bibliographiques*, Cours de Bibliographie, Faculté de Théologie de l'Université catholique de Lyon, 2010-2011.

### Pour aller plus loin :

BÉAUD, Michel, *L'art de la thèse : Comment préparer et rédiger un mémoire de master, une thèse de doctorat ou tout autre travail universitaire à l'ère du Net*, Paris, La Découverte, 2006 (éd. rév., mise à jour et élargie ; 1<sup>ère</sup> éd. : 1985). Sur les citations et la bibliographie, voir p. 129-137, 141-150.

COLLINS, Billy Jean et al. (dirs.), *The SBL Handbook of Style, Second Edition, For Biblical Studies and Related Disciplines*, Atlanta, SBL Press, 2014.

MOULINET, Daniel, *Guide bibliographique des sciences religieuses*, Paris, Salvator, 2000.